Le hadith de Râfi' ibn Sinân (qu'Allah l'agrée) au sujet du choix de l'enfant entre ses deux parents qui se sont séparés pour l'Islam.

Râfi' Ibn Sinân (qu'Allah l'agrée) relate qu'il a embrassé l'Islam tandis que sa femme refusa. Elle se rendit ensuite auprès du Prophète (sur lui la paix et le salut) et dit : « Ma fille est sevrée ou sur le point d'être sevrée ! - Râfi' répliqua : C'est ma fille ! - Alors, le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui a dit : Assieds-toi sur le côté ! » Ensuite, il fit asseoir la fille entre les deux parents et dit : « Appelez-la ! » La jeune fille se pencha vers sa mère, puis le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Ô Allah ! Guide-la ! » C'est alors que la fille se pencha vers son père qui l'emmena avec lui.

[Authentique] [Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Ce hadith relate une querelle entre deux parents, au sujet de la garde de l'enfant, qui se rendirent auprès du Prophète (sur lui la paix et le salut). En effet, l'un des parents, le père, était musulman tandis que le second, la mère, était mécréante. Ils se sont donc disputés devant le Prophète (sur lui la paix et le salut) au sujet de leur fille et celui-ci demanda à la fille de choisir entre ses deux parents. Celle-ci choisit en premier lieu la mère qui était mécréante, alors le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Ô Allah ! Guide-la ! » C'est-à-dire : Montre-lui le bon choix. Allah accepta donc l'invocation de Son Prophète (sur lui la paix et le salut) et c'est alors que la fille choisit son père musulman. Ceci montre que la protection et la garde d'un enfant auprès d'un mécréant est à l'opposé de la guidée divine d'Allah, Exalté soit-Il. En effet, le but de la garde de l'enfant est de l'éduquer et le protéger de tout ce qui peut lui nuire. Or, la plus grande forme d'éducation consiste à préserver sa religion, et la plus grande protection consiste à l'éloigner de la mécréance. Si la garde est confiée au mécréant, il l'éprouvera dans sa religion, le sortira de l'Islam en lui enseignant la mécréance et en l'éduquant sur cela. C'est là le plus grand des préjudices. La garde de l'enfant n'est établie que pour préserver l'enfant, ni pour causer sa perte, ni pour causer la perte de sa religion.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58191